



Procès verbal du conseil municipal du 2 mars 2022

Tous les membres étaient présents sauf Nathalie Degand, Benoit Bardy et Jonathan Brunet excusés

Secrétaire de séance : Marie Louise NAVEZ

Rajout d'un point à l'ordre du jour : vote des taux d'imposition 2022.

Les taux d'imposition 2021 sont maintenus, à savoir : foncier bâti : 29.46 % et foncier non bâti : 33.63%

- **Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 Commune**

- Fonctionnement

- Recettes 393960,52 €
 - Dépenses 272782,13 €
 - Excédent de fonctionnement 2021 : 121178,39 €
Cet excédent est nettement plus important que l'excédent habituel en raison de la dotation de solidarité rurale « cible » dont la commune a bénéficié pour la première fois en 2021. Cela ne signifie pas qu'elle en sera de nouveau bénéficiaire en 2022.
 - Cet excédent de 121.178,39 € sera affecté au budget d'investissement 2022

- Investissement

- Recettes 272861,71 €
 - Dépenses 254916,95 €
 - Excédent 17944,79 €

- **Comptes administratif 2021 Assainissement collectif**

- En fonctionnement, excédent de 36566,83 €
 - En investissement, excédent de 102251,22 €

- Tous les excédents 2021 seront affectés au budget investissement 2022

BUDGET 2022 COMMUNE

Par décision gouvernementale, les valeurs locatives ont été revalorisées de 3.4 % pour 2022 ce qui entraînera un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 7000 €

<u>Fonctionnement</u> : Montant des recettes	347762.00 €
Montant des dépenses	302561.84 €
Virement à l'investissement	45200.16 €

Investissement : Montant des recettes et dépenses 272487,18 € (pour le détail, se référer à la dernière lettre municipale qui évoque les principales dépenses d'investissement envisagées en 2022.)

BUDGET 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<u>Fonctionnement</u> : Montant des recettes	49936.88 €
Montant des dépenses	21967.21 €
Virement à l'investissement	22969.67 €

Investissement : Montant des recettes et dépenses 181004.93 €, l'essentiel de la dépense étant prévue pour la réhabilitation des lagunes dont le coût prévisionnel est de 480000 € (travaux et maîtrise d'œuvre)

- **Avenant n° 2 à la DSP relative à la gestion du Centre de Loisirs**
 - Le contrat enfance jeunesse a été remplacé par la convention territoriale globale, contrat entre la CAF, les familles et les communes. Dans le cadre de cette convention, les prestations de la CAF seront versées directement à la SPL du Pilat Rhodanien qui gère le centre de loisirs et s'appellent désormais « Bonus Territoire ». Jusqu'à maintenant, dans le cadre du contrat enfance jeunesse, elles étaient versées à la CCPR et aux communes qui, ensuite, les reversaient à la SPL.
Il est nécessaire d'établir un avenant à la convention initiale afin d'entériner cette modification. Accord du conseil.
- **Désherbage ouvrages bibliothèque municipale**
 - Validation par le conseil de la liste des livres à retirer de la bibliothèque
- **Eaux pluviales RD 503 en amont du cimetière**
 - La sectorisation nocturne effectuée dans le cadre des travaux des lagunes avaient démontré une forte présence d'eaux claires parasites qui s'infiltraient dans le réseau d'eaux usées
 - Le repérage mené directement par la commune a identifié un problème lié à un ancien collecteur d'eaux usées, le long de la RD503 en amont du cimetière. Ce collecteur s'est effondré par endroits (peut être lors du passage de la fibre optique en 2014)
 - Un schéma de réparation a été proposé par le bureau d'études en charge des lagunes et un devis de réalisation de travaux a été établi par la société Montagnier qui propose des travaux réorientant l'eau pluviale vers le fossé ainsi que le remplacement du tampon d'eaux usées qui est d'origine (1982). Coût : 7000 €. Les travaux auront lieu fin mars, début avril prochain

En outre, l'appel d'offres pour déterminer la filière de traitement des boues des lagunes ainsi que le curage des bassins est en cours. Réponse des entreprises le 18 mars.
- **Questions diverses –**
 - **Opération Pilat propre** : sensibilisation des jeunes et moins jeunes au problème de déchets dans la nature ; chaque commune doit s'inscrire avant le 14 mars
 - **Enfouissement des réseaux route de Limonne** : les travaux débutent mi mars
 - **Bilan triennal du PLH** qui étudie la répartition des constructions sur la comcom selon certains critères On constate que le nombre de terrains à construire est en nette régression compte tenu des règles imposées. Une réunion du conseil communautaire a ce sujet le 24 mars .

- **Obligation de régularisation d'un dossier de lotissement** sur le hameau de boudié qui n'a pas été géré totalement par les instances communales en 1977. Un terrain de 590 M2, suite à une mesure d'alignement, devra être régularisé par la commune actuelle avec frais de notaire à la clé.
- **Information sur la création d'un marché** à st Appolinard avec 7 à 8 exposants fixes de notre commune ou communes proches et une à deux places vacantes/marché
 - Ce marché se tiendra les derniers mercredis du mois de 17h à 19 h à partir du 27 avril
- **Achat boulodrome**
 - La vente a été signée le 22 février dernier

En fin de réunion, le maire indique que du bois appartenant à la commune a été volé dernièrement. En effet, l'un des résineux présents sur la parcelle FARIZON que la commune a acheté à l'automne a été abattu et débité par une entreprise spécialisée en raison de son mauvais état.

Les travaux d'abattage ont eu lieu mardi 22 février, le bois débité en rondins de 50 cm de longueur était encore présent sur site jeudi 24 en début d'après midi mais avait disparu vendredi matin 25 à 8 h. Il a donc été volé en l'espace de quelques heures. Chacun en pensera ce qu'il voudra mais ce genre de situation laisse un goût amer d'autant plus que la commune avait l'intention de donner ce bois à des familles dans le besoin.

